



Date de dépôt : 29 avril 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christian Steiner : Débouchés professionnels après une formation professionnelle à plein temps, en école de commerce, d'employé ou employée de commerce CFC

En date du 20 mars 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

De nombreux jeunes titulaires d'un CFC d'employé de commerce, obtenu à l'issue d'une formation en école de commerce à plein temps, ont des difficultés à trouver un premier emploi.

Selon l'enquête du service de la recherche en éducation (SRED) de 2025 auprès des titulaires de certificats et diplômes obtenus en 2023, seule une très faible proportion des titulaires d'une certification secondaire II obtenue après une formation en école à plein temps, toutes professions confondues, a trouvé un emploi pérenne dans le métier appris.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Pour les années 2023, 2024 et 2025, combien de CFC d'employé de commerce (toutes options confondues) ont été délivrés après une formation à plein temps en école de commerce ?*
- Pour les titulaires d'un CFC de commerce obtenu à l'issue d'une formation à plein temps en 2023 et qui n'ont pas poursuivi leur formation, quelle est la situation professionnelle ? En particulier, quel pourcentage occupait en 2025 un emploi pérenne dans le métier appris ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En moyenne, au cours des 3 dernières années, environ 500 certificats fédéraux de capacité (CFC) d'employée ou employé de commerce en école à plein temps ont été délivrés dans le canton de Genève et 275 CFC d'employée ou employé de commerce en mode dual. Avec près de 800 CFC délivrés chaque année, la profession d'employée ou employé de commerce occupe une place importante parmi les CFC, puisqu'elle représente plus d'un tiers des certificats délivrés à Genève, tous modes confondus (plein temps et dual). En ce qui concerne les CFC en école à plein temps, la place est encore plus centrale, avec près de 60% des CFC délivrés qui le sont dans la profession d'employée ou employé de commerce.

Nombre de CFC d'employée ou employé de commerce délivrés ces 3 dernières années

	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Nombre de CFC d'employée ou employé de commerce en école à plein temps	537	471	515
Nombre de CFC d'employée ou employé de commerce en dual	275	271	280
Total	812	742	795

Périmètre : les CFC pour adultes et les CFC des écoles privées ne sont pas comptabilisés.

Source : SRED/nBDS

En ce qui concerne le profil des jeunes qui obtiennent un CFC d'employée ou employé de commerce, celui-ci diffère selon que la formation est suivie à plein temps ou en mode dual. Un des indicateurs qui retranscrit cela est l'âge moyen d'obtention du CFC. En effet, les jeunes en formation à plein temps obtiennent leur diplôme en moyenne à 20 ans, tandis que celles et ceux en formation duale l'obtiennent à un peu plus de 23 ans. Cette différence d'âge reflète des parcours distincts avant l'entrée en CFC.

Une partie des jeunes qui entrent en CFC d'employée ou employé de commerce en mode dual ont en effet déjà connu des passages par d'autres formations du secondaire II. Citons, par exemple, le fait que 28% des titulaires d'un CFC dual employée ou employé de commerce ont fréquenté au préalable l'école de culture générale (ECG) et que 18% sont passés par une formation préqualifiante.

La formation en école à plein temps est, quant à elle, davantage entreprise directement après le cycle d'orientation (CO), par des jeunes avec des profils un peu plus scolaires (seulement 6% des diplômées et diplômés sont issus de la filière à exigences élémentaires du CO (section CT), alors qu'elles et ils sont 15% pour la voie duale)¹. Soulignons aussi que 22% des titulaires d'un CFC employé de commerce à plein temps sont passés par la formation gymnasiale² avant l'obtention du CFC.

Âges moyens des titulaires d'un CFC d'employée ou employé de commerce



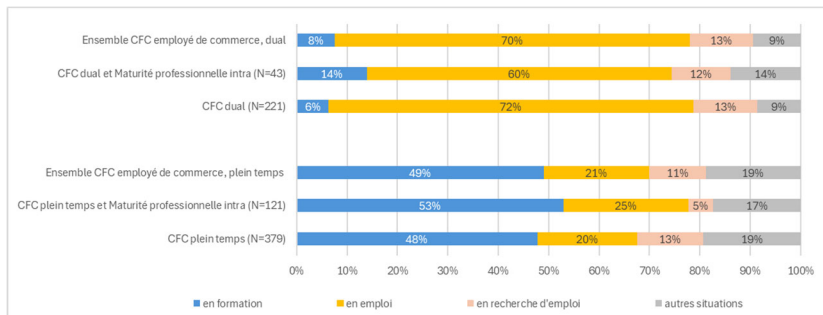
Source : SRED/nBDS

Dix-huit mois après l'obtention d'un CFC d'employée ou employé de commerce, la situation des jeunes diffère nettement selon la voie de formation suivie. Les titulaires d'un CFC obtenu en mode dual s'orientent majoritairement vers l'emploi (70%). A l'inverse, pour les diplômées et diplômés de la voie à plein temps, les poursuites d'études sont nettement plus fréquentes (49%), notamment vers la maturité professionnelle ou les hautes écoles spécialisées (HES). Seuls 21% des jeunes sont en emploi et 11% sont à la recherche d'un emploi. Relevons que 19% des diplômées et diplômés de la voie plein temps sont encore engagés dans d'autres activités (services militaire ou civil, voyages, séjours linguistiques principalement). Aussi bien, pour la voie plein temps que duale, le fait de suivre un cursus avec la maturité professionnelle intégrée, augmente la probabilité de poursuivre des études (principalement vers la Haute école de gestion (HEG)).

¹ Les élèves en formation d'employée ou employé de commerce en voie plein temps ayant suivi le CO à Genève sont à 52% issus de la section littéraire-scientifique (LS) et à 42% de la section langues vivantes et communication (LC). Les élèves en formation duale sont à 55% issus de LS et à 30% de LC.

² La plupart ont fréquenté une ou deux années le collège.

Situation 18 mois après l'obtention d'un CFC d'employée ou employé de commerce, cohorte 2023

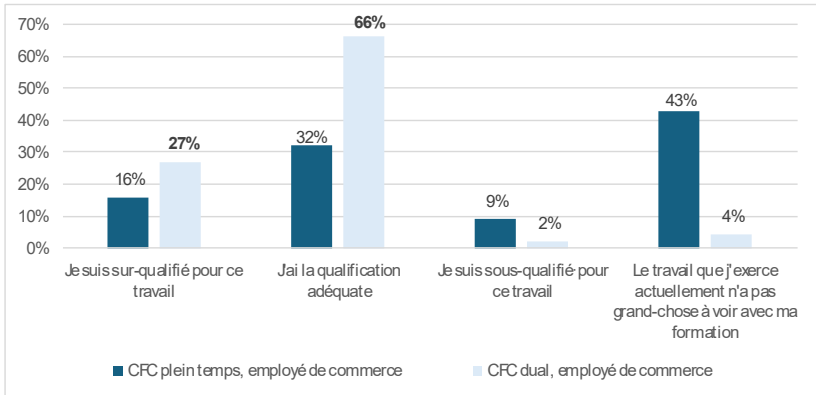


Source : SRED / EOS 2025

Parmi les titulaires d'un CFC à plein temps, 21% sont en emploi, contre 70% de ceux ayant obtenu un CFC en formation duale. Ces diplômées et diplômés en emploi ont été interrogés sur leur situation professionnelle, notamment sur l'adéquation entre leur formation et l'activité qu'elles et ils exercent. Il en ressort que deux tiers des titulaires d'un CFC dual estiment disposer des qualifications adéquates pour leur emploi, contre seulement un tiers des titulaires d'un CFC à plein temps. À l'inverse, 43% des titulaires d'un CFC à plein temps considèrent que leur emploi a peu de lien avec leur formation, contre seulement 4% pour les diplômées et diplômés de la voie duale. Cette situation s'explique en partie par le fait que la moitié des titulaires d'un CFC dual ont obtenu leur emploi par l'intermédiaire de leur entreprise formatrice, ce qui favorise une forte adéquation entre formation et emploi.

Par ailleurs, lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs perspectives, 45% des titulaires d'un CFC à plein temps en emploi déclarent envisager un changement de situation dans les 24 mois, le plus souvent pour reprendre une formation. Du côté des titulaires d'un CFC dual, elles et ils sont moins nombreux à envisager un changement (26%) et, lorsqu'elles et ils le font, il s'agit plus fréquemment de changer d'emploi.

Adéquation de l'emploi exercé pour les titulaires de CFC en emploi



Source : SRED / EOS 2025

En résumé, bien que les 2 voies du CFC d'employée ou employé de commerce mènent au même métier, elles correspondent à des réalités sensiblement différentes. D'un côté, la voie en école à plein temps accueille un public plus jeune, présentant généralement un profil scolaire plus élevé. Ces jeunes utilisent souvent la formation professionnelle dans une perspective de poursuite d'études, notamment vers les HES via la maturité professionnelle. L'entrée directe sur le marché du travail reste minoritaire et, lorsqu'elle a lieu, elle est fréquemment transitoire. De l'autre côté, la voie duale certifie des jeunes plus âgés (en moyenne 23 ans à l'obtention du CFC), ayant souvent déjà connu des expériences de formation au secondaire II. Pour elles et eux, le CFC constitue avant tout un moyen d'insertion professionnelle rapide, souvent au sein même de leur entreprise formatrice, qu'elles et ils estiment satisfaisante.

Les diplômées et diplômés issus de la formation en école à plein temps font leurs premiers pas sur le marché du travail après l'obtention du CFC. Bien qu'elles et ils réalisent des stages durant la formation, les étapes de sélection liées à l'entrée dans la vie active se jouent principalement après l'obtention du CFC. A l'inverse, les titulaires d'un CFC dual ont déjà franchi une première étape décisive lors de leur entrée en apprentissage, qui implique une sélection préalable par une entreprise, et bénéficient d'une expérience du

travail en entreprise. Leur transition consiste dès lors davantage à passer du statut d'apprentie ou apprenti à celui d'employée ou employé, dans un processus amorcé dès l'entrée en apprentissage.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ